

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Band: 4 (1895)
Heft: 50

Nachruf: Todes-Anzeige
Autor: Döpfner, J.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Basel, den 14. Dezember 1895.

Bâle, le 14 Décembre 1895.

Erscheint Samstags.

Paraissant le Samedi.

N^o 50.

Hôtel-Revue

4. Jahrgang 4^{me} ANNÉE

Organ und Eigentum

Organe et Propriété

des

de la

Schweizer Hotelier-Vereins.

Société Suisse des Hôteliars.

Abonnement:

Schweiz:
Fr. 6.— jährlich.
Fr. 3.— halbjährlich.
Ausland:
Unter Kreuzband
Fr. 7.50 (6 Mark) jährlich.
Deutschland,
Oesterreich und Italien:
Bei der Post abnommt:
Fr. 5.— (Mk. 4.—) jährlich.
Vereinsmitglieder
erhalten das Blatt gratis

Inserate:

20 Cts per 10spaltige Petit-
selle oder deren Raum.
Bei Wiederholungen
entsprechenden Rabatt.
Vereinsmitglieder
besahlen die Hälfte.

Abonnements:

Pour la Suisse:
Fr. 6.— par an.
Fr. 3.— pour 6 mois.
Pour l'Etranger:
Envoi sous bande:
Fr. 7.50 par an.
Pour l'Allemagne,
l'Autriche et l'Italie.
Abonnement postal:
Fr. 5.— par an.
Les sociétaires reçoivent
l'organe gratuitement.

Annonces:

20 cts. pour la petite ligne
ou son espace.
Rabais en cas de répétition
de la même annonce.
Les sociétaires
payent moitié prix.

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel.
Telegramm-Adresse: „Hôtelrevue Basel.“

TÉLÉPHONE No. 1573.

Rédaction et Expédition: Rue des Etoiles No. 21, Bâle.
Adresse telegraphique: „Hôtelrevue Bâle.“



Todes-Anzeige.

Mit tiefem Bedauern erhalten wir die
Nachricht, dass unser Mitglied

Herr Christen-Kesselbach
vom Hotel Bellevue in Andermatt

gestorben ist.

Indem wir Ihnen hievon Kenntnis geben,
bitten wir Sie, dem Heimgegangenen ein
liebvolles Andenken zu bewahren.

Namens des Vorstandes:

Der Präsident:

J. Döpfner.

Neujahrgratulationen.

Schon vor vier Jahren ist in unserem Mitglieder-
kreise ein Anfang gemacht worden, sich durch Leistung
eines freiwilligen Beitrages an die fachliche Fort-
bildungsschule von den ceremoniellen Neujahrgratula-
tionen zu entbinden. Wir laden nun unsere Herren
Kollegen auch dieses Jahr ein, zu gleichem Zwecke
einen beliebig grossen oder kleinen Beitrag zu Gunsten
obgenannter Schule, welche diesen Herbst ihren dritten
Kurs begonnen hat, an die Redaktion der „Hôtel-
Revue“ in Basel einzusenden.

Die Spender werden in der „Hôtel-Revue“ ver-
öffentlicht und betrachten sich diese damit von der
Versendung von Neujahrgratulationskarten entbunden.

Luzern, den 5. Dezember 1895.

Schweizer Hotelier-Verein.

Der Präsident:

J. Döpfner.

Souhais de Nouvelle-Année.

Il y a quatre ans déjà, un certain nombre de nos
sociétaires s'étaient décidés à se libérer de l'usage
cerémonieux des félicitations du Jour de l'An moyen-
nant le versement volontaire d'un montant quelconque
à l'Ecole professionnelle. Cette année également nous
croyons devoir inviter nos chers collègues à bien
vouloir envoyer à la Rédaction de l'„Hôtel-Revue“
toute somme qu'il leur plaira d'offrir en faveur de
cette pratique institution, qui a ouvert cet automne
son troisième cours.

Les noms des donateurs seront publiés dans
l'„Hôtel-Revue“ et ces derniers peuvent, grâce à leur
subside, se regarder comme exonérés de l'échange de
cartes de félicitations à l'occasion du renouvellement
de l'année.

Lucerne, le 5 décembre 1895.

Société Suisse des Hôteliars,

Le Président:

J. Döpfner.

Vom 6. bis zum 13. Dezember eingegangen:
Reçu du 6 au 13 Décembre:

| | |
|--|--------|
| Herr Berner F., Hotel Euler, Basel | Fr. 20 |
| „ Döpfner J., Hotel St. Gotthard, Luzern „ | 20 |
| „ Flück C., Hotel Drei Könige, Basel . . | 20 |
| „ Giger J., für Hôtel du Lac, St. Moritz-Bad „ | 20 |
| „ Häfeli, Hotel Schwanen Luzern „ | 20 |
| „ Müller G., Restaur. Bad. Bahnhof, Basel „ | 5 |
| „ Otto P., Hotel Victoria, Basel | 15 |
| „ Spatz J., Hôtel de Milan, Mailand . . | 20 |
| „ Wegenstein F., Schweizerhof, Neuhausen „ | 20 |
| „ Wehrle G., Hotel Central, Basel | 5 |
| Total Fr. 165 | |

Exposition Nationale Suisse Genève 1896.

Pavillon de l'Industrie hôtelière suisse.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 décembre 1895.

La séance est ouverte à 11.10 sous la présidence
de M. Hermann Spahlinger.

43 membres sont présents, 8 se sont fait excuser.

1^o M. le Président donne lecture du compte-rendu
du Conseil d'administration, lequel est approuvé
à l'unanimité.

2^o M. Braun, Hôtel Richemond, à Genève, est
confirmé à l'unanimité, dans les fonctions de membre
du Comité.

3^o Après une longue discussion l'ordre du jour
suivant est adopté à l'unanimité:

„L'assemblée générale, confiante dans les
démarches faites par le Comité pour la nomi-
nation du gérant du Pavillon, lui donne pleins
pouvoirs pour agir au mieux des intérêts de
la Société.“

4^o Propositions individuelles.

Personne ne demandant la parole la séance est
levée à 12.45.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

H. Flügely.

Extrait du Compte-rendu du Conseil d'administration

présenté à l'Assemblée générale du 5 décembre 1895,
à Genève.

Messieurs,

Nous croyons inutile de rappeler de nouveau
l'origine de notre Société, l'envoi des statuts et des
diverses circulaires vous ont suffisamment renseigné
à ce sujet; qu'il nous soit permis cependant de dire
en passant que son but n'a jamais été de fonder un
hôtel modèle, comme divers journaux l'ont annoncé
à tort.

Nous allons passer en revue les diverses phases
de l'activité de la Société depuis sa fondation et vous
soumettons les travaux de votre Comité.

Lors de la constitution de la Société les membres
fondateurs ont exprimé le désir que les travaux
fussent dirigés par un comité restreint et que celui-ci
les répartisse de nouveau entre diverses commissions,
aussi votre Comité a-t-il, dans ce but, consacré sa
première séance à la nomination de ces diverses
commissions, qui sont:

1^o Construction, décoration et ameublement,

2^o Installation du matériel,

3^o Personnel,

4^o Achat des provisions.

5^o Achat des vins.

Les personnes faisant partie de cette dernière
commission ont été désignées par les membres fon-
dateurs de la Société.

Chacune de ces commissions a tenu un assez
grand nombre de séances et grâce à leur activité nous

pouvons vous présenter aujourd'hui un compte assez
exact de notre situation.

Construction. Vous savez que les plans généraux
de notre Pavillon avaient été acceptés par les membres
fondateurs de notre Société; ces plans ont subi, dans
leur distribution intérieure, quelques modifications in-
dispensables à la réussite de notre entreprise; elles
consistent dans le transfert des W. C. du 1^{er} étage
au rez-de-chaussée, et dans l'adjonction d'un appendice
à la partie postérieure du Pavillon, devant servir à
l'agrandissement de la cuisine.

Nous avons en outre reçu de l'Union des Sociétés
suisses de développement une demande pour l'organi-
sation et l'installation d'un bureau de renseignements
dans notre Pavillon. Le local dont nous pourrions
disposer à cet usage serait, au rez-de-chaussée, celui
dans lequel nous comptons installer le concierge;
outre les divers avantages qu'un tel bureau pourra
nous procurer, nous aurions encore celui de sup-
primer un employé. Cette question est encore à l'étude
et votre Comité espère la voir aboutir.

Le premier étage étant entièrement réservé au
Comité du Groupe 23, le président de ce Comité
aura peut-être l'obligeance de vous donner connais-
sance de son installation après notre assemblée générale.

Le forfait, comme prix de location de la con-
struction, que nous avons avec MM. Grosset & Golay,
architectes, se monte à fr. 54.400, y compris les
changements que nous avons dû apporter à la der-
nière heure; dans le cas où nous voudrions devenir
acquéreurs du Pavillon, nous aurions à payer à nos
architectes une somme supplémentaire de fr. 13.250.
M. Page, notaire à Genève, a rédigé la convention
avec MM. Grosset & Golay; le Pavillon doit être fini
et mis à notre disposition le 31 janvier prochain.

Décoration et ameublement. La décoration des pla-
fonds et de certaines tentures murales nous coûtera
fr. 2200, somme non comprise dans le forfait des
architectes.

La société d'appareillage électrique, à Genève, est
chargée de l'installation de notre éclairage, et la
maison Ritter & Uhlmann, de Bâle, a bien voulu
nous fournir en location, moyennant une somme unique
de fr. 800, tous les appareils de luxe dont nous
aurons besoin.

Votre Comité a mis la fourniture du mobilier en
soumission par des articles qui ont paru dans le
„Journal de Genève“, le „Bund“ et l'„Hôtel-Revue“.
Deux offres seulement nous sont parvenues, l'une de
la maison Weber, Collart & Cie., l'autre de la maison
Bellamy, toutes deux à Genève. Ces deux maisons sont
chargées de la fourniture du mobilier de notre Pavillon.

L'étoffe nécessaire à la confection des tentes de
la galerie du restaurant a été mise gratuitement à
notre disposition par la Maison Joost, Lauterburg & Cie.,
de Langnau, ce dont nous lui exprimons ici toute
notre reconnaissance.

Les diverses parties de notre matériel nous seront
fournies: l'orfèvrerie argentée, gratuitement par la
maison Christoffle & Cie. à Paris; la vaisselle et
verrerie, location gratuite, par la maison Bordier,
Reymond & Cie., à Genève; le fourneau de cuisine
et ses accessoires, gratuitement, par la maison Wahl
& Ferrière, à Genève; la batterie de cuisine, par
MM. Forestier frères, à Genève; la lingerie par la
maison Röthlisberger & Cie., à Berne.

Par ce qui précède vous pouvez voir, Messieurs,
qu'en dehors de l'orfèvrerie, dont il n'existe pas de
fabrication, en Suisse, tout ce dont nous avons besoin
pour l'installation de notre Pavillon nous est fourni
par des Maisons suisses.

Achat des vins. Cette commission a tenu plusieurs
séances et nous tenons particulièrement à remercier
ici MM. nos collègues, n'habitant pas Genève, qui
ont bien voulu se charger de ces fonctions délicates.

La liste des divers fournisseurs sera publiée plus
tard, lorsqu'elle sera complétée.